

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement 1907/2006/CE



Nom du produit: STANDOFLEET DILUANT RÉACTIF LENT U2625

Code du produit: 4024669933772

Date d'impression: 2019-02-22 v3.1 Date de révision: 2019-02-22

CH/fr Page 1- 18

Section 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit STANDOFLEET
DILUANT RÉACTIF LENT
U2625

Code du produit 4024669933772

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Revêtement pour usage professionnel

Le produit est destiné à l'utilisation industrielle et/ou professionnelle, mais il n'est pas un produit de consommation.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise

Fabricant/Fournisseur	Axalta Coating Systems Germany GmbH & Co. KG
Rue/Boite postale	Christbusch 25
Code du pays/Postal/Ville	DE 42285 Wuppertal
Téléphone	+49 (0)202 529-0
Téléfax	+49 (0)202 529-2800
Importateur	André Koch AG
Rue/Boite postale	Grossherweg 9
Code du pays/Postal/Ville	CH 8902 Urdorf
Téléphone	+41 44 735 57 11
Téléfax	+41 44 735 57 99

Information sur la FDS

Téléphone +49 (0)202 2530-2385
Adresse e-mail sds-competence@axaltacs.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence du fabricant +(41)-435082011

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement 1907/2006/CE



Nom du produit: STANDOFLEET DILUANT RÉACTIF LENT U2625

Code du produit: 4024669933772

Date d'impression: 2019-02-22 v3.1 Date de révision: 2019-02-22

CH/fr Page 2- 18

Section 2. Identification des dangers

Le produit est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification du mélange

Conformément à la Règlement (CE) No. 1272/2008

Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Skin Irrit. 2, H315; Eye Dam. 1, H318; STOT SE 3, H335; STOT SE 3, H336; Aquatic Chronic 3, H412;

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément à la Règlement (CE) No. 1272/2008.

Pictogramme et mot de signalisation du produit



Mention d'avertissement : Danger

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Contient	alcool isobutylique 1-methoxy-2-propanol Xylène Solvant naphta aromatique léger (pétrole) (<0,1% benzene)
----------	--

Mentions de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
P261	Éviter de respirer les poussières/ vapeurs/ aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.
P301 + P310	EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P331	NE PAS faire vomir.
P403 + P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Section 3. Composition/ informations sur les composants

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement 1907/2006/CE



Nom du produit: STANDOFLEET DILUANT RÉACTIF LENT U2625

Code du produit: 4024669933772

Date d'impression: 2019-02-22 v3.1 Date de révision: 2019-02-22

CH/fr Page 3- 18

3.1. Substances

Ce produit est un mélange. L'information concernant les risques pour la santé est basée sur ses composants.

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Mélange de résines synthétiques et de solvants

Composants dangereux

Substances présentant un risque pour la santé ou l'environnement au sens de la Directive (CE) n° 1272/2008

CAS 78-83-1 EC 201-148-0 Classification	alcool isobutylique REACH 01-2119484609-23 Flam. Liq. 3, H226 ; Skin Irrit. 2, H315 ; Eye Dam. 1, H318 ; STOT SE 3, H335 ; STOT SE 3, H336 ;	25 - <	35 %
CAS 112-07-2 EC 203-933-3 Classification	acétate de 2-butoxyéthyle REACH 01-2119475112-47 Acute Tox. 4, H302 ; Acute Tox. 4, H312 ; Acute Tox. 4, H332 ;	15 - <	20 %
CAS 107-98-2 EC 203-539-1 Classification	1-methoxy-2-propanol REACH 01-2119457435-35 Flam. Liq. 3, H226 ; STOT SE 3, H336 ;	12,5 - <	15 %
CAS 1330-20-7 EC 215-535-7 Classification	Xylène REACH 01-2119488216-32 Flam. Liq. 3, H226 ; Asp. Tox. 1, H304 ; Acute Tox. 4, H312 ; Skin Irrit. 2, H315 ; Eye Irrit. 2, H319 ; Acute Tox. 4, H332 ; STOT SE 3, H335 ;	12,5 - <	15 %
CAS 64742-95-6 EC 265-199-0 Classification	Solvant naphta aromatique léger (pétrole) (<0,1% benzene) REACH 01-2119455851-35 Flam. Liq. 3, H226 ; Asp. Tox. 1, H304 ; STOT SE 3, H335 ; STOT SE 3, H336 ; Aquatic Chronic 2, H411 ; EUH066 ; Note H (Table 3.1) ; Note P ;	10 - <	12,5 %
CAS 95-63-6 EC 202-436-9 Classification	1,2,4-triméthylbenzène REACH aucun numéro d'enregistrement disponible Flam. Liq. 3, H226 ; Asp. Tox. 1, H304 ; Skin Irrit. 2, H315 ; Eye Irrit. 2, H319 ; Acute Tox. 4, H332 ; STOT SE 3, H335 ; Aquatic Chronic 2, H411 ;	5 - <	7 %
CAS 7664-38-2 EC 231-633-2 Classification	acide phosphorique REACH 01-2119485924-24 Met. Corr. 1, H290 ; Skin Corr. 1B, H314 ; Note B ;	3 - <	5 %
CAS 100-41-4 EC 202-849-4 Classification	éthylbenzène REACH 01-2119489370-35 Flam. Liq. 2, H225 ; Asp. Tox. 1, H304 ; Acute Tox. 4, H332 ; STOT RE 2, H373 ; Aquatic Chronic 3, H412 ;	3 - <	5 %
CAS 108-67-8 EC 203-604-4 Classification	mésitylène REACH aucun numéro d'enregistrement disponible Flam. Liq. 3, H226 ; Asp. Tox. 1, H304 ; Skin Irrit. 2, H315 ; Eye Irrit. 2, H319 ; STOT SE 3, H335 ; Aquatic Chronic 2, H411 ;	1 - <	2 %

Conseils supplémentaires

Voir le texte complet des phrases H sous la rubrique 16.

Section 4. Premiers secours

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement 1907/2006/CE



Nom du produit: STANDOFLEET DILUANT RÉACTIF LENT U2625

Code du produit: 4024669933772

Date d'impression: 2019-02-22 v3.1 Date de révision: 2019-02-22

CH/fr Page 4- 18

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Inhalation

Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Amener la victime à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Ne pas utiliser de solvants ni de diluants ! Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Contact avec les yeux

Enlever les lentilles de contact. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 15 mn à l'eau courante propre. Demander conseil à un médecin.

Ingestion

En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne PAS faire vomir. Garder tranquille.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Veuillez vous reporter à l'expérience pratique de la section 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse universelle formant un film dans l'eau, Dioxyde de carbone (CO₂), Poudre chimique sèche, Eau pulvérisée.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

La combustion produira une fumée dense et noire contenant des produits de combustion dangereux. L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

Produits de décomposition dangereux

En cas de température élevée, les produits de décomposition toxiques tels que le gaz carbonique (CO₂), le monoxyde de carbone (CO), l'oxyde azoté (NO_x), peuvent dégager une fumée épaisse et noire.

5.3. Conseils aux pompiers

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement 1907/2006/CE



Nom du produit: STANDOFLEET DILUANT RÉACTIF LENT U2625

Code du produit: 4024669933772

Date d'impression: 2019-02-22 v3.1 Date de révision: 2019-02-22

CH/fr Page 5- 18

Risques d'incendie et d'explosion

Liquide inflammable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Enlever toute source d'ignition. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol.

Équipement de Protection Spécial et Procédures de Lutte contre le Feu

Porter selon besoins : Vêtement complet résistant au feu. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. En cas d'incendie, refroidir les citernes par arrosage. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conserver dans un endroit bien ventilé. Tenir éloigné des sources d'inflammation. Ne pas respirer les vapeurs.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. En cas de pollution des cours d'eau, des lacs ou des conduites d'assainissement, informer les autorités compétentes conformément à la législation locale. Veuillez éviter, dans la mesure du possible, toute émission de composés organiques volatils.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le matériau échappé avec des substances absorbantes non combustibles (par ex, du sable, de la terre, de la diatomite, de la vermiculite) puis les rassembler dans les conteneurs prévus à cet effet conformément aux dispositions locales de collecte des déchets. Nettoyer de préférence avec des produits de nettoyage, ne pas utiliser de solvants dans la mesure du possible.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Respecter les prescriptions de protection (voir chapitres 7 et 8).

Section 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions pour la manipulation sans danger

Éviter la formation de vapeurs de solvants inflammables et explosives dans l'air et de dépasser les valeurs limites dans l'air. Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition. Le matériau peut absorber des charges électrostatiques. Pour le transvaser, utiliser exclusivement des conteneurs raccordés à la terre.

Il est recommandé de porter des vêtements antistatiques, y compris des chaussures antistatiques. Utiliser des outils anti-étincelles. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Équipement de protection individuel, voir section 8. Respecter la législation concernant la protection et la sécurité. Si le matériau est un revêtement, ne pas sabler, couper à la flamme, braser ni souder le revêtement sec, sans un appareil respiratoire ou une ventilation appropriés, et des gants.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Ne pas vider le récipient par pression. Le récipient n'est pas résistant à la pression ! Conserver toujours dans des récipients qui correspondent aux emballages d'origine.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement 1907/2006/CE



Nom du produit: STANDOFLEET DILUANT RÉACTIF LENT U2625

Code du produit: 4024669933772

Date d'impression: 2019-02-22 v3.1 Date de révision: 2019-02-22

CH/fr Page 6- 18

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver à des températures comprises entre 5 °C et 25 °C dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'ignition et de la lumière du soleil directe. Défense de fumer. Entrée interdite à toute personne étrangère au service. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Précautions pour le stockage en commun

Stocker séparément des agents oxydants et des alcalins forts et des matières fortement acides.

Section 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

DNEL

No.-CAS	Nom Chimique	Utilisation finale	Voies d'exposition	Fréquence d'exposition	Type	Valeur
78-83-1	alcool isobutylique	Travailleurs	Inhalation	Long terme	Effets systémiques	100 ppm
112-07-2	acétate de 2-butoxyéthyle	Travailleurs	Dermale	Long terme	Effets systémiques	102 mg/kg/day
		Travailleurs	Inhalation	Long terme	Effets systémiques	20 ppm
107-98-2	1-methoxy-2-propanol	Travailleurs	Dermale	Long terme	Effets systémiques	183 mg/kg/day
		Travailleurs	Inhalation	Long terme	Effets systémiques	100 ppm
		Travailleurs	Inhalation	Court terme	Effets locaux	553,5 mg/m3
1330-20-7	Xylène	Travailleurs	Dermale	Long terme	Effets systémiques	212 mg/kg/day
		Travailleurs	Inhalation	Long terme	Effets systémiques	50,9 ppm
64742-95-6	Solvant naphta aromatique léger (pétrole) (<0,1% benzene)	Travailleurs	Dermale	Long terme	Effets systémiques	25 mg/kg/day
		Travailleurs	Inhalation	Long terme	Effets systémiques	30,1 ppm
100-41-4	éthylbenzène	Travailleurs	Dermale	Long terme	Effets systémiques	180 mg/kg/day
		Travailleurs	Inhalation	Long terme	Effets systémiques	17,73 ppm
7664-38-2	acide phosphorique	Travailleurs	Inhalation	Long terme	Effets systémiques	2,92 ppm

PNEC

No.-CAS	Nom Chimique	Compartiment	Type	Valeur
78-83-1	alcool isobutylique	Aquatique	Sédiment	1,52 mg/l
		Aquatique	Eau douce	0,4 mg/l
		Aquatique	Eau de mer	0,04 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement 1907/2006/CE



Nom du produit: STANDOFLEET DILUANT RÉACTIF LENT U2625

Code du produit: 4024669933772

Date d'impression: 2019-02-22 v3.1 Date de révision: 2019-02-22

CH/fr Page 7- 18

No.-CAS	Nom Chimique	Compartiment	Type	Valeur
112-07-2	acétate de 2-butoxyéthyle	Aquatique	Sédiment	2,03 mg/l
		Aquatique	Eau douce	0,304 mg/l
		Aquatique	Eau de mer	0,304 mg/l
107-98-2	1-methoxy-2-propanol	Aquatique	Sédiment	41,6 mg/l
		Aquatique	Eau douce	10 mg/l
		Aquatique	Eau de mer	1 mg/l
1330-20-7	Xylène	Aquatique	Sédiment	12,46 mg/kg
		Aquatique	Eau douce	0,327 mg/l
		Aquatique	Eau de mer	0,327 mg/l
		Aquatique	usine de retraitement des eaux usées	6,58 mg/l
		Terrestrial	Sol	2,31 mg/kg

Valeurs limites d'exposition professionnelle européennes/nationales

No.-CAS	Nom Chimique	Source	Durée	Type	Valeur	Note
78-83-1	alcool isobutylique			MAK	150 mg/m3	
				MAK	50 ppm	
			15 min	MAK15	150 mg/m3	
			15 min	MAK15	50 ppm	
112-07-2	acétate de 2-butoxyéthyle		4x15		132 mg/m3	
			4x15		20 ppm	
				MAK	66 mg/m3	
				MAK	10 ppm	
			4x15	MAK15	540 mg/m3	
			4x15	MAK15	80 ppm	
			15 min	IOELV	333 mg/m3	Peau
			15 min	IOELV	50 ppm	Peau
			8 hr	IOELV	133 mg/m3	Peau
	8 hr	IOELV	20 ppm	Peau		
107-98-2	1-methoxy-2-propanol			MAK	360 mg/m3	
				MAK	100 ppm	
			4x15	MAK15	720 mg/m3	
			4x15	MAK15	200 ppm	
			4x15	MAK4x15	720 mg/m3	
			4x15	MAK4x15	200 ppm	
			15 min	IOELV15	568 mg/cm3	Peau
			15 min	IOELV15	150 ppm	Peau
			8 hr	IOELV8	375 mg/cm3	Peau
			8 hr	IOELV8	100 ppm	Peau
1330-20-7	Xylène			MAK	435 mg/m3	
				MAK	100 ppm	
			4x15	MAK15	870 mg/m3	
			4x15	MAK15	200 ppm	
			4x15	MAK4x15	870 mg/m3	
			4x15	MAK4x15	200 ppm	
			15 min	IOELV15	442 mg/cm3	Peau
			15 min	IOELV15	100 ppm	Peau
			8 hr	IOELV8	221 mg/cm3	Peau
			8 hr	IOELV8	50 ppm	Peau
95-63-6	1,2,4-triméthylbenzène			MAK	100 mg/m3	
				MAK	20 ppm	
			4x15	MAK4x15	200 mg/m3	
			4x15	MAK4x15	40 ppm	
			8 hr	IOELV8	100 mg/cm3	
			8 hr	IOELV8	20 ppm	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement 1907/2006/CE



Nom du produit: STANDOFLEET DILUANT RÉACTIF LENT U2625

Code du produit: 4024669933772

Date d'impression: 2019-02-22 v3.1 Date de révision: 2019-02-22

CH/fr Page 8- 18

No.-CAS	Nom Chimique	Source	Durée	Type	Valeur	Note
100-41-4	éthylbenzène			MAK	435 mg/m ³	
				MAK	100 ppm	
			15 min	MAK15	435 mg/m ³	
			15 min	MAK15	100 ppm	
			15 min	IOELV15	884 mg/cm ³	Peau
			15 min	IOELV15	200 ppm	Peau
			8 hr	IOELV8	442 mg/cm ³	Peau
			8 hr	IOELV8	100 ppm	Peau
7664-38-2	acide phosphorique		4x15	MAK	1 mg/m ³	
			4x15	MAK15	2 mg/m ³	
		4x15	4x15	MAK4x15	2 mg/m ³	
			15 min	IOELV15	2 mg/cm ³	
			8 hr	IOELV8	1 mg/cm ³	
108-67-8	mésitylène			MAK	100 mg/m ³	
				MAK	20 ppm	
		4x15	4x15	MAK4x15	200 mg/m ³	
		4x15	4x15	MAK4x15	40 ppm	
			8 hr	IOELV8	100 mg/cm ³	
			8 hr	IOELV8	20 ppm	
98-82-8	cumène			MAK	245 mg/m ³	
				MAK	50 ppm	
			4x15	MAK15	980 mg/m ³	
			4x15	MAK15	200 ppm	
			4x15	MAK4x15	980 mg/m ³	
			4x15	MAK4x15	200 ppm	
			15 min	IOELV15	250 mg/cm ³	Peau
			15 min	IOELV15	50 ppm	Peau
			8 hr	IOELV8	100 mg/cm ³	Peau
			8 hr	IOELV8	20 ppm	Peau

Glossaire

IOELV Indicative Occupational Exposure Limit Values

TWA Valeur limite de moyenne d'exposition

8.2. Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires concernant l'aménagement des installations

Veiller à une ventilation adéquate. Ceci peut être réalisé soit par une bonne extraction générale de l'air soit, si les conditions sont réunies, par une aspiration à la source. Si ceux-ci ne sont pas suffisants pour maintenir les concentrations de particules et les vapeurs de solvant en-dessous de la valeur OEL, une protection respiratoire adéquate doit être portée. Masque avec filtre à gaz, type A (EN 141)

Équipement de protection

Un équipement de protection individuelle doit être porté pour éviter le contact du produit avec les yeux, la peau et les vêtements.

Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Protection des mains

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Le temps de perméation des gants n'est pas connu pour le produit lui-même. La matière des gants est recommandée sur la base des substances [contenues] dans la préparation.

Nom Chimique	Matière des gants	Épaisseur du gant	délaï de rupture
acétate de 2-butoxyéthyle	Viton (R) ®	0,7 mm	480 m
	Caoutchouc nitrile	0,33 mm	480 m

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement 1907/2006/CE



Nom du produit: STANDOFLEET DILUANT RÉACTIF LENT U2625

Code du produit: 4024669933772

Date d'impression: 2019-02-22 v3.1 Date de révision: 2019-02-22

CH/fr Page 9- 18

Nom Chimique	Matière des gants	Épaisseur du gant délai de rupture	
Xylène	Caoutchouc nitrile	0,33 mm	30 MIN
	Viton (R) ®	0,7 mm	480 MIN
Solvant naphta aromatique léger (pétrole) (<0,1% benzene)	Viton (R) ®	0,7 mm	30 MIN

Le gant de protection doit être systématiquement vérifié pour garantir son adaptation à chaque poste de travail (stabilité mécanique, compatibilité des produits, antistatique). Pour une protection dans les conditions d'utilisation prévue (protection contre les projections), le port d'un gant de protection en nitrile du groupe 3 de résistance aux produits chimiques (gant Dermatril®, par ex.) est obligatoire. Changer de gant après contamination. Si l'immersion des mains dans le produit (p.ex. maintenance, réparation) ne peut être évitée, des gants en caoutchouc butylé ou fluorocarboné doivent être utilisés. Après s'être procuré le gant auprès du fabricant, consulter les informations du temps de pénétration des produits dans le chapitre 3 de cette fiche signalétique. L'utilisation d'objets à bords coupants risque d'endommager les gants et de les rendre inefficaces. Obéir aux consignes et informations du fabricant de gants en matière d'application, de stockage, d'entretien et de remplacement. Les gants de protection doivent être remplacés dès le premier signe d'usure.

Protection des yeux

Porter des lunettes de protection contre les projections.

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié. Porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles (coton) ou en fibres synthétiques résistantes à la chaleur.

Mesures d'hygiène

Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau. N'utiliser aucun solvant organique !

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
Les informations écologiques sont indiquées dans le chapitre 12.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Forme : liquide ; **Couleur** : clair ; **Odeur** : L'odeur n'est pas perceptible. ;

Indications relatives à la sécurité

Propriété	Valeur	Méthode
pH	Donnée non disponible	
Point de fusion/point de congélation	-108 – 21 °C	
Point/intervalle d'ébullition	106 °C	
Point d'éclair	24 °C	EN ISO 3679
Taux d'évaporation	Plus lent que l'éther	
Inflammabilité (solide, gaz)	non pertinent, le produit étant liquide	
Limite d'explosivité, inférieure	0,7 vol-% basé sur la teneur en solvant organique	
Limite d'explosivité, supérieure	13,7 vol-% basé sur la teneur en solvant organique	
Pression de vapeur	7,0 hPa	
Densité de vapeur	Donnée non disponible	
Densité	0,89 g/cm ³	20 °C - DIN 53217/ISO 2811
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	appréciable	
Solubilité dans d'autres solvants	miscible avec la plupart des solvants organiques Listé dans : Section 3. Composition/ informations sur les composants	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement 1907/2006/CE



Nom du produit: STANDOFLEET DILUANT RÉACTIF LENT U2625

Code du produit: 4024669933772

Date d'impression: 2019-02-22 v3.1 Date de révision: 2019-02-22

CH/fr Page 10- 18

Coefficient de partage : n-octanol/eau	Ce produit est un mélange. pour le détail des ingrédients, voir le chapitre 12	DIN 51794 basé sur la teneur en solvant organique
Température d'auto-inflammabilité		
Température de décomposition	Ce produit est un mélange. Pour plus d'informations, voir le chapitre 10.	
Viscosité (23 °C)	<20 s	ISO 2431 - 1993 6 mm
Propriétés explosives	Non explosif	
Propriétés comburantes	non oxydant	

9.2. Autres informations

Contrôle de la dissociation des solvants	< 3%	Accord ADR/RID
Contenu des composants volatils (y compris eau)	95,3 %	Base Pression de vapeur \geq 0.01 kPa
teneur en solvant organique	94,5 %	Base Pression de vapeur \geq 0.01 kPa
European VOC	94,4 %	Base Pression de vapeur \geq 0.1 hPa

Section 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.2. Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandés sous la rubrique 7.

10.5. Matières incompatibles

inutile dans les conditions normales d'utilisation

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) à notre connaissance.

Section 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Généralités

Aucune donnée sur le produit lui-même n'est disponible. La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle décrite dans la Règlement (CE) No. 1272/2008 sur les Préparations Dangereuses et classée en conséquence quant aux risques toxicologiques. Détails : voir chapitres 2 et 3.

Expériences pratiques

L'ingestion peut provoquer la nausée, la diarrhée, des vomissements, une irritation gastro-intestinale et une pneumonie chimique. L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Les solvants peuvent provoquer certains des effets

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement 1907/2006/CE



Nom du produit: STANDOFLEET DILUANT RÉACTIF LENT U2625

Code du produit: 4024669933772

Date d'impression: 2019-02-22 v3.1 Date de révision: 2019-02-22

CH/fr Page 11- 18

ci-dessus par absorption par la peau. Les contacts prolonges ou repetes avec la preparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption a travers l'epiderme. Des eclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations ou des dommages reversibles.

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par inhalation

No.-EINECS	Nom Chimique	Espèce	Type	Durée d'exposition	Valeur	Méthode
202-849-4	éthylbenzène	Rat	CL50	4 hr	4 000 ppm	
215-535-7	Xylène	Rat	CL50	4 hr	5 000 ppm	
202-436-9	1,2,4-triméthylbenzène	Rat	CL50	4 hr	18 000 mg/l	

Toxicité aiguë par voie cutanée

No.-EINECS	Nom Chimique	Espèce	Type	Durée d'exposition	Valeur	Méthode
203-933-3	acétate de 2-butoxyéthyle	Lapin	DL50		1 490 mg/kg	
215-535-7	Xylène	Lapin	DL50		> 1 700 mg/kg	

Toxicité aiguë par voie orale

No.-EINECS	Nom Chimique	Espèce	Type	Durée d'exposition	Valeur	Méthode
203-933-3	acétate de 2-butoxyéthyle	Rat	DL50		1 600 mg/kg	

Irritation

Yeux

No.-EINECS	Nom Chimique	Espèce	Méthode	Résultat
215-535-7	Xylène			irritant
203-604-4	mésitylène	Lapin		irritant
202-436-9	1,2,4-triméthylbenzène			irritant

Peau

No.-EINECS	Nom Chimique	Espèce	Méthode	Résultat
215-535-7	Xylène			irritant
201-148-0	alcool isobutylique			irritant
203-604-4	mésitylène	Lapin		irritant
202-436-9	1,2,4-triméthylbenzène			irritant
265-199-0	Solvant naphta aromatique léger (pétrole) (<0,1% benzene)			irritation légère

Corrosion

Yeux

No.-EINECS	Nom Chimique	Espèce	Méthode	Résultat
231-633-2	acide phosphorique			corrosive
201-148-0	alcool isobutylique			corrosive

Peau

No.-EINECS	Nom Chimique	Espèce	Méthode	Résultat
231-633-2	acide phosphorique			corrosive

Sensibilisation

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement 1907/2006/CE



Nom du produit: STANDOFLEET DILUANT RÉACTIF LENT U2625

Code du produit: 4024669933772

Date d'impression: 2019-02-22 v3.1 Date de révision: 2019-02-22

CH/fr Page 12- 18

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

No.-EINECS Nom Chimique Espèce Méthode Voies d'exposition Forme Valeur Durée d'exposition Organes cibles Résultat	203-604-4 mésitylène Inhalation Système respiratoire Peut irriter les voies respiratoires.
No.-EINECS Nom Chimique Espèce Méthode Voies d'exposition Forme Valeur Durée d'exposition Organes cibles Résultat	215-535-7 Xylène Peut irriter les voies respiratoires.
No.-EINECS Nom Chimique Espèce Méthode Voies d'exposition Forme Valeur Durée d'exposition Organes cibles Résultat	202-436-9 1,2,4-triméthylbenzène Peut irriter les voies respiratoires.
No.-EINECS Nom Chimique Espèce Méthode Voies d'exposition Forme Valeur Durée d'exposition Organes cibles Résultat	265-199-0 Solvant naphtha aromatique léger (pétrole) (<0,1% benzene)
No.-EINECS Nom Chimique Espèce Méthode Voies d'exposition Forme Valeur Durée d'exposition Organes cibles Résultat	265-199-0 Solvant naphtha aromatique léger (pétrole) (<0,1% benzene)
No.-EINECS	201-148-0

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement 1907/2006/CE



Nom du produit: STANDOFLEET DILUANT RÉACTIF LENT U2625

Code du produit: 4024669933772

Date d'impression: 2019-02-22 v3.1 Date de révision: 2019-02-22

CH/fr Page 13- 18

Nom Chimique	alcool isobutylique
Espèce	
Méthode	
Voies d'exposition	
Forme	
Valeur	
Durée d'exposition	
Organes cibles	Système respiratoire
Résultat	
<hr/>	
No.-EINECS	203-539-1
Nom Chimique	1-methoxy-2-propanol
Espèce	
Méthode	
Voies d'exposition	
Forme	
Valeur	
Durée d'exposition	
Organes cibles	Effets narcotiques
Résultat	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

No.-EINECS	202-849-4
Nom Chimique	éthylbenzène
Espèce	
Méthode	
Voies d'exposition	
Forme	
Valeur	
Durée d'exposition	
Organes cibles	
Résultat	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité subaiguë

Le 2-butoxyethanol et son acetate sont absorbés directement a travers la peau et auront des effets nocifs sur le sang.

Section 12. Informations écologiques

Aucune donnée sur le produit lui-même n'est disponible. Il faut éviter de déverser le produit dans les égouts ou les cours d'eau.

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique

Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques

No.-EINECS	Nom Chimique	Espèce	Type	Durée d'exposition	Valeur	Méthode
265-199-0	Solvant naphta aromatique léger (pé-trole) (<0,1% benzene)	Daphnia	EC50	24 h	170 mg/l	
202-436-9	1,2,4-triméthylbenzène	Daphnia	LC50	48 h	6 mg/l	
203-604-4	mésitylène	Daphnia	EC50	48 h	6 mg/l	
203-132-9	n-propylbenzène	Daphnia	EC50	24 h	2 mg/l	

Axalta et Systèmes de revêtements Axalta sont des marques de commerce ou des marques déposées de Systèmes de revêtements Axalta, S.A.R.L. et tous ses affiliés. Standox®, Standoflex®, Standohyd®, Standocryl® and Standoblue® sont des marques déposées de Systèmes de revêtements Axalta, S.A.R.L. et tous ses affiliés. Tous droits réservés.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement 1907/2006/CE



Nom du produit: STANDOFLEET DILUANT RÉACTIF LENT U2625

Code du produit: 4024669933772

Date d'impression: 2019-02-22 v3.1 Date de révision: 2019-02-22

CH/fr Page 14- 18

No.-EINECS	Nom Chimique	Espèce	Type	Durée d'exposition	Valeur	Méthode
202-704-5	cumène	Daphnia	EC50	24 h	1,4 mg/l	

Toxicité aiguë et chronique pour les poissons

No.-EINECS	Nom Chimique	Espèce	Type	Durée d'exposition	Valeur	Méthode
265-199-0	Solvant naphta aromatique léger (pétrole) (<0,1% benzène)	Danio rerio (poisson zèbre)	LC50	96 h	10 mg/l	
202-436-9	1,2,4-triméthylbenzène	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	EC50	96 h	9,22 mg/l	
203-604-4	mésitylène	Carassius auratus (Poisson rouge)	LC50	96 h	12,5 mg/l	
202-704-5	cumène	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	LC50	96 h	2,7 mg/l	

Toxicité pour plantes aquatiques

No.-EINECS	Nom Chimique	Espèce	Type	Durée d'exposition	Valeur	Méthode
265-199-0	Solvant naphta aromatique léger (pétrole) (<0,1% benzène)	Algue	EC50	72 h	10 mg/l	
202-704-5	cumène	Algue verte (type non précisée)	IC50	72 h	2,6 mg/l	

Contient 0.0% de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

D'après les données disponibles, aucun ingrédient n'est classé pour cette catégorie de risques (veuillez vous reporter à la section 3).

12.6. Autres effets néfastes

La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle inscrite dans la règlement 1272/2008/CE, Elle est classée en conséquence parmi les produits dangereux pour l'environnement. Détails : voir chapitres 2 et 3.

Halogènes organiques (AOX)

Le produit ne contient aucun halogène lié à de la matière organique qui contribue à AOX.

Section 13. Considérations relatives à l'élimination

Axalta et Systèmes de revêtements Axalta sont des marques de commerce ou des marques déposées de Systèmes de revêtements Axalta, S.A.R.L. et tous ses affiliés. Standox®, Standoflex®, Standohyd®, Standocryl® and Standoblue® sont des marques déposées de Systèmes de revêtements Axalta, S.A.R.L. et tous ses affiliés. Tous droits réservés.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement 1907/2006/CE



Nom du produit: STANDOFLEET DILUANT RÉACTIF LENT U2625

Code du produit: 4024669933772

Date d'impression: 2019-02-22 v3.1 Date de révision: 2019-02-22

CH/fr Page 15- 18

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Produit

Recommandation :

Méthode d'élimination conseillée : réutilisation énergétique. Si ce n'est pas possible, seule la combustion en déchets spéciaux convient.

Code d'élimination de déchet	Descriptif
16 05 06	produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire

Emballages non nettoyés

Recommandation :

Les emballages entièrement vidés doivent être déposés pour la réutilisation des ferrailles ou le reconditionnement. Les emballages qui ne sont pas vidés de façon réglementaire doivent être déposés parmi les déchets spéciaux (code déchet 150110).

Section 14. Informations relatives au transport

Le transport doit être conforme aux réglementations ADR pour le transport routier, RID pour le transport ferroviaire, IMDG pour le transport maritime et ICAO/IATA pour le transport aérien.

14.1. Numéro ONU

ADR/RID ; IMDG ; ICAO/IATA : 1263

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID ; IMDG ; ICAO/IATA : PEINTURES

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe de danger

ADR/RID ; IMDG ; ICAO/IATA : 3

Classe de danger subsidiaire

ADR/RID ; IMDG ; ICAO/IATA : néant

Étiquettes



Code de restriction en tunnels

ADR/RID : D/E

Dispositions spéciales

ADR/RID : 163, 367

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement 1907/2006/CE



Nom du produit: STANDOFLEET DILUANT RÉACTIF LENT U2625

Code du produit: 4024669933772

Date d'impression: 2019-02-22 v3.1 Date de révision: 2019-02-22

CH/fr Page 16- 18

Kemler Code

ADR/RID : 30

Code Hazchem

ADR/RID : 3Y

No EMS

IMDG : F-E,S-E

14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID ; IMDG ; ICAO/IATA : III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID ; IMDG ; ICAO/IATA : aucun(e)

Polluant marin

IMDG : non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

veuillez vous reporter à la section 6 – 8

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

La remise s'effectue exclusivement dans des emballages appropriés et autorisés par le droit de circulation.

Section 15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réservé aux utilisateurs professionnels.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le mélange n'a subi aucune évaluation en matière de sécurité.

Section 16. Autres informations

Texte complet des phrases H dont le no figure chapitre 3

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Axalta et Systèmes de revêtements Axalta sont des marques de commerce ou des marques déposées de Systèmes de revêtements Axalta, S.A.R.L. et tous ses affiliés. Standox®, Standoflex®, Standohyd®, Standocryl® and Standoblue® sont des marques déposées de Systèmes de revêtements Axalta, S.A.R.L. et tous ses affiliés. Tous droits réservés.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement 1907/2006/CE



Nom du produit: STANDOFLEET DILUANT RÉACTIF LENT U2625

Code du produit: 4024669933772

Date d'impression: 2019-02-22 v3.1 Date de révision: 2019-02-22

CH/fr Page 17- 18

H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Note B	Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type "acide nitrique ...%". Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.
Note H (Table 3.1)	La classification et l'étiquetage mentionnés pour cette substance s'appliquent à la ou aux propriétés dangereuses indiquées par la ou les mentions de danger en liaison avec la ou les classes et la ou les catégories de danger mentionnées. Les dispositions de l'article 4 visant les fabricants, les importateurs ou les utilisateurs en aval de la substance s'appliquent à toutes les autres classes et catégories de danger. Pour les classes de danger où la voie d'exposition ou la nature des effets entraîne une différenciation de la classification de la classe de danger, le fabricant, l'importateur ou l'utilisateur en aval est tenu d'envisager les voies d'exposition et la nature des effets qui n'ont pas encore été pris en considération. L'étiquette définitive doit être conforme aux dispositions de l'article 17 et de la section 1.2 de l'annexe I.
Note P	La classification comme cancérigène ou mutagène peut ne pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène (no EINECS 200-753-7). Si la substance n'est pas classée comme cancérigène, les conseils de prudence (P102)P260-P262-P301 + P310-P331 (tableau 3.1) ou les phrases S (2-)23-24-62 (tableau 3.2) doivent à tout le moins s'appliquer. La présente note ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du pétrole, visées dans la troisième partie.

L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.

No. de la substance	CAS no : http://support.cas.org/content/chemical-substances http://echa.europa.eu/
Les substances présentant un danger pour la santé ou l'environnement au sens de la directive 67/548/CEE.	http://echa.europa.eu/search-for-chemicals http://echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/cl-inventory-database http://toxnet.nlm.nih.gov/cgi-bin/sis/htmlgen?HSDB https://www.cdc.gov/niosh/ipcs/
Autres prescriptions, limitations ou interdictions	Règlement (CE) No. 1907/2006 Directive 98/24/CE Directive 2004/37/CE RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 EUR-LEX : http://eur-lex.europa.eu/homepage.html
Limite d'exposition pour la substance pure	http://osha.europa.eu/OSHA

Conseils relatifs à la formation

Règlement (CE) No. 1907/2006

Directive 98/24/CE

Information supplémentaire

Les indications figurant sur cette fiche technique de sécurité sont conformes à nos connaissances actuelles et à la législation nationale et européenne. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. La manipulation du produit doit se faire uniquement avec des personnes de plus de 18 ans, qui ont été suffisamment informées sur les procédures de travail, les propriétés dangereuses et les précautions de sécurité nécessaires. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement 1907/2006/CE



Nom du produit: STANDOFLEET DILUANT RÉACTIF LENT U2625

Code du produit: 4024669933772

Date d'impression: 2019-02-22

v3.1

Date de révision: 2019-02-22

CH/fr Page 18- 18

Version du rapport

Version	Changements
---------	-------------

3.1	8, 11
-----	-------

Date de révision : 2019-02-22